



**ARRETE MUNICIPAL  
PORTANT RESTRICTION DE STATIONNEMENT DES VEHICULES  
DANS LA GRAND'RUE**

Le Maire de la commune de Hochstatt,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et 2, L 2542 -2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411- 8, R 411-25 et R 413-1 ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L325-3 et L325-9 concernant le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière ;
- VU** les dispositions du Code Pénal et notamment son article R 610-5 ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique et la commodité du passage par la mise en place d'une signalisation adaptée et conforme à l'arrêté du 24 novembre 1967 ;

**ARRETE**

**Article 1er :** En raison de travaux de signalisation horizontale réalisés dans la Grand'Rue les 27, au 30 août 2024 par l'entreprise EST SIGNALISATION de NIEDERHERGHEIM, le stationnement sera interdit entre le N° 51 et N° 71 en bordure et sur la chaussée.

**Article 2 :** Pendant le chantier, vu le rétrécissement de la voie, la circulation s'effectuera par alternance réglée manuellement.

**Article 3 :** Des panneaux de signalisation réglementaires et en adéquation avec l'intervention seront posés par l'entreprise en charge des travaux pour permettre l'application du présent arrêté.

**Article 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur,  
Les véhicules gênants pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

**Article 6 :** Ampliation

- à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'ILLFURTH et d'ALTKIRCH
- à la Brigade Verte de Soultz
- à l'entreprise Est Signalisation de NIEDERHERGHEIM
- aux riverains



HOCHSTATT, le 26 août 2024

Le Maire,  
Matthieu HECKLEN